

AMR?
Vos points
Note à l'attention de Son Excellence Monsieur
le Président de la République

Objet: Aperçu sur la 64^e Conférence de l'Organisation Internationale du Travail (O.I.T.).

Le rapport de mission sur la 64^{ème} Conférence de l'OIT parviendra incessamment à Votre Excellence par les bons soins du chef de la délégation. Je me contenterai dans les lignes qui suivent d'une vue globale des travaux de cette session.

1. Celle-ci s'est déroulée dans un climat alourdi par le retrait des Etats Unis d'Amérique qui a été effectif en novembre dernier. Les conséquences de ce retrait furent non seulement d'ordre budgétaire (les USA intervenaient pour 25 %) mais la majorité des délégués ne voulaient pas attiser les dissensions qui risquent de provoquer de nouveaux départs.

2. La trop grande partie des débats dans ces organismes internationaux ne tournent plus au tour des problèmes spécifiques, raison d'être de ces organisations, mais bien autour des problèmes politiques d'actualité (Moyen Orient, Afrique Australe, intervention en Afrique, droit de l'Homme en Amérique Latine...). Il en résulte que le travail en commissions et les contacts avec certains délégués ou fonctionnaires du BIT valent plus la peine que les séances plénières.

3. Le Rwanda a voté pour l'admission de la Namibie, représentée par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, seul organe qui légalement administre le pays après le retrait du mandat à l'Afrique du Sud. Les pays d'Europe Occidentale, se réfugiant derrière des considérations juridiques peu fondées se sont abstenus. Le Haïti a également récupéré son droit de vote qu'il avait perdu parce qu'il ne payait pas sa cotisation et surtout parce qu'il ne respectait pas les droits de l'Homme". Mais le sentiment général était que si l'on insistait trop sur ces droits de l'Homme, peu de pays resteraient membres de l'OIT.

4. Le budget de l'OIT pour 1979 a été arrêté à \$ 120.618.425. Le Rwanda paiera une contribution de 0,01 % soit 12.062 dollars US.

5. La participation à ces conférences n'a rien de confidentiel, au contraire. Une équipe devrait, avec une certaine permanence, suivre préparer la dite participation. Un mémorandum, diverses interventions et prises de position devraient être fournies à temps, d'autant plus que la date, le lieu et l'ordre du jour sont connus une année à l'avance.

.../...

6. Je parlerai pour terminer de Genève en tant que centre névralgique de la diplomatie internationale. Il est fort possible que ce que je vais avancer a été dépassé par la pratique diplomatique de notre pays.

Aucun pays ne doit ignorer Genève, au point de vue diplomatique. C'est en fait la capitale technique du système des Nations Unies. Elle abrite au moins une dizaine d'organisations internationales (OMS, OIT, Croix-Rouge, Haut Commissariat pour les Réfugiés, Organisation Météorologique Mondiale, Union Internationale des Télécommunications, Union Internationale de la propriété Intellectuelle, Secrétariat du GATT), sans parler de nombreuses rencontres d'importance mondiale qui y ont lieu.

Je sais que financièrement une représentation permanente à Genève constitue pour le Rwanda une très lourde charge, mais dans le cas où ce ne serait pas fait, notre mission de Bonn ou de Paris devrait être au moins accréditée sur place (auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales). Nos diplomates y séjourneraient de temps *en temps*.

Notons en passant que Genève n'a rien à avoir avec Berne au point de vue diplomatique: les diplomates accrédités auprès du Gouvernement Fédéral Helvétique ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont accrédités à Genève.

Notre voisin du Sud serait décidé à y installer une mission permanente.

Enfin, la délégation rwandaise a rencontré un fonctionnaire du BIT qui s'occupe de la Sécurité Sociale. Il est en train de mettre au point les mesures d'exécution de la convention tripartite (CEPGEL) sur la Sécurité Sociale. Il avait été contacté par le Directeur de la CSR pour une assistance dans le domaine d'assurance-maladie. Monsieur Tran, c'est de lui qu'il s'agit ne croit pas à l'instauration de l'assurance-maladie dans l'immédiat. Il nous conseille plutôt d'assainir la gestion de notre sécurité sociale qui au stade actuel l'a fort déçu. Des mesures d'exécution du décret-loi sur la sécurité sociale s'imposent. Il venait d'assainir le régime de sécurité sociale au Burundi. Le concours du BIT pour le même travail pourra être obtenu lors du prochain sommet des Chefs d'Etat de la CEPGEL.

Et en effet la convention tripartite ne peut pas produire ses effets si rien n'est clarifié au niveau de chaque pays de la tripartite. Le Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi et la Caisse Sociale qui ont été saisis du problème devraient s'y mettre sérieusement.

Kigali, le 4 juillet 1978

D. GAKWAYA

